



CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE PÉRUWELZ

OBJET

Cette charte définit les règles d'utilisation et les bonnes pratiques qui sont d'application sur la page Facebook de la Ville de Péruwelz.

Toute personne qui interagit sur la page de la Ville s'engage à respecter cette charte.

CONDITIONS D'UTILISATION DE FACEBOOK

Les utilisateurs sont tenus de se soumettre aux conditions générales d'utilisation de Facebook.

Chacun est responsable de ses publications.

PRÉSENTATION DE LA PAGE

La page officielle « Ville de Péruwelz » est gérée par la Cellule Communication.

Elle est utilisée pour informer les citoyens du Péruwelz ou toute personne intéressée par les activités de la Ville.

Les publications proposées par la Cellule Communication ont un lien direct avec Péruwelz : événements organisés par la Ville, actualités, services proposés, projets...

La page Facebook permet également de relayer des messages d'intérêt public venant d'autres niveaux de pouvoir (intercommunales, province, Région wallonne, Etat fédéral...).

Dans ce cas de figure, l'internaute souhaitant plus d'infos ou contester une décision est invité à prendre directement contact avec l'organisme à l'origine de l'information, la Ville ayant uniquement assuré un relais.

ACCÈS À LA PAGE

L'accès à la Page Facebook « Ville de Péruwelz » est libre. Pour cela, l'internaute doit être inscrit sur le réseau social « Facebook ».

Il n'est pas possible pour l'internaute de publier quelque chose d'initiative sur le mur de "Ville de Péruwelz". Par contre, il est possible de réagir aux publications de la Ville, celles-ci étant publiques.

DÉSINSCRIPTION

L'utilisateur peut, à tout moment, supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités prévues par le site Internet Facebook.

S'il le désire, l'utilisateur peut se désinscrire de la Page Facebook « Ville de Péruwelz ».



OBLIGATIONS



Vos contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des débats.

Vos contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible.

Vos contributions doivent être en rapport avec le sujet abordé dans la publication.

Vos contributions ne doivent pas présenter un caractère répétitif assimilé à du spamming/trolling/flaming ou appeler à participer à une quelconque chaîne de messages.

Les contributions qui sont contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à la législation en vigueur, et qui portent atteinte aux droits des tiers sont interdites, notamment :

- les contributions menaçantes, insultantes, diffamatoires, pornographiques, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes ou portant atteinte à toute conviction philosophique ou religieuse;
- les contributions susceptibles d'inciter à la violence, à la désobéissance civile ou d'encourager des pratiques dangereuses;
- les contributions qui ne respectent pas la vie privée selon la législation relative à sa protection
- des données à caractère personnel, telles que la publication de l'adresse e-mail, l'adresse postale ou du numéro de téléphone d'une personne ou d'une photographie représentant des personnes reconnaissables sans le consentement des celles-ci.

Pour plus d'infos consultez le site autoriteprotectiondonnees.be;

- les contributions dont l'utilisateur n'est pas titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle, par exemple la publication de documents protégés par un copyright ou droit d'auteur;
- les contributions qui contiennent des liens vers d'autres sites web ou forums au contenu illégal.
- les contributions qui ont un contenu publicitaire, promotionnel, commercial ou qui contiennent des liens vers des sites web ayant un tel contenu, ainsi que les contributions qui sont publiées à des fins de recrutement ou à des fins d'enquête.

La Ville est ouverte aux avis positifs comme aux avis négatifs, lorsqu'ils sont constructifs et ne sont pas dénigrants, violents ou insultants et qu'ils permettent d'instaurer un dialogue.

La Ville de Péruwelz se réserve, en conséquent, le droit de supprimer toute contribution ne répondant pas à ces règles.



MODÉRATION

Un filtre à injures automatique est mis en place sur la page Ville de Péruwelz.

Par ailleurs, la modération des commentaires est assurée par la Cellule Communication de la Ville.
Cette fonction est exercée a posteriori.

En cas de manquement aux règles, les modérateurs peuvent masquer ou supprimer des commentaires.
En dernier recours, l'utilisateur qui contreviendrait aux règles sera exclu de la page. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

S'il apparaît que les commentaires proviennent d'un « faux profil » celui-ci sera bloqué immédiatement.

La Ville invite les utilisateurs à signaler toute interaction leur semblant bizarre ou choquante via communication@peruwelz.be ou par le Messenger de la ville de Péruwelz.

La Cellule Communication est accessible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, afin d'assurer la modération des commentaires et répondre aux messages privés.
Les messages envoyés en dehors des heures de bureaux recevront un message automatique accusant réception de leur demande.

La Cellule communication met tout en œuvre pour apporter une réponse rapide aux questions qui lui parviennent avec l'aide des différents services concernés.

Néanmoins, elle invite les internautes à lire l'intégralité des posts car, dans la grande majorité des cas, un contact est mentionné afin d'obtenir des renseignements complémentaires, de s'inscrire...

QUESTIONS

Facebook est un lieu d'échange et une plateforme idéale pour être tenu informé des activités organisées sur le territoire de la Ville. Cependant, si vous avez des questions précises ou personnelles à adresser à l'administration communale, utilisez le mail administration@peruwelz.be, le courrier ou le téléphone. Les coordonnées des différents services sont mentionnées sur le site de la ville www.peruwelz.be.



DONNÉES PERSONNELLES

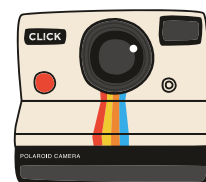
Les données personnelles des utilisateurs sont collectées et conservées par la société Facebook.

Chaque internaute souhaitant exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant devra s'adresser directement à la société Facebook.

La Page Facebook « Ville de Péruwelz » ne dispose donc pas des données personnelles des utilisateurs du réseau social. Seule l'identité mentionnée sur le profil des utilisateurs apparaît sur la Page Facebook « Ville de Péruwelz ».

CHARTRE D'UTILISATION

DROIT À L'IMAGE



Le service Communication est régulièrement présent sur les manifestations et est amené à prendre des photos et des vidéos. Leur publication sur le site web et sur les réseaux sociaux officiels de la Ville est généralement appréciée des internautes. Il nous est cependant matériellement impossible d'obtenir le consentement de toutes les personnes prises en photo lors de ces événements.

Dans le cas où vous vous reconnaissez sur une de ces photos et souhaiteriez ne pas apparaître, prenez contact avec le service Communication via communication@peruwelz.be en mentionnant de quelle photo il s'agit. Dans les meilleurs délais, elle sera retirée ou floutée s'il s'agit d'une photo de groupe.

Vous pouvez également prendre contact avec la Déléguée à la Protection des Données dpo@peruwelz.be.